



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00382

Numéro SIREN : 389 586 728

Nom ou dénomination : FMDP

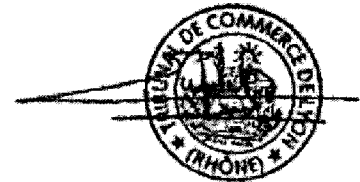
Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/035136



4813288

**Dénomination :** FMDP  
**Adresse :** rue du Midi 69960 Corbas -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2016B00382  
**n° d'identification :** 389 586 728  
**n° de dépôt :** A2016/035136  
**Date du dépôt :** 29/12/2016

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
01/12/2016



4813288

**FMDP SARL**  
**au capital de 152 euros**  
**Siège social : RUE DU MIDI**  
**69960 CORBAS**  
**389586728 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 01 DECEMBRE 2016**

L'an 2016,

Le 1 Décembre,

A 19 heures.

Les associés de la société FMDP SARL, sarl au capital de 152 euros, divisé en 10 parts de 15,20 euros chacune. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, RUE DU MIDI 69960 CORBAS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame DOMINIQUE MERLIN, propriétaire de 4 parts sociales

Monsieur PASCAL MERLIN, propriétaire de 6 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PASCAL MERLIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**



- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Rémunération du cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée MERLIN DOMINIQUE, demeurant RUE DU MIDI 69960 CORBAS.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MERLIN DOMINIQUE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

P. Malin  
